



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard ; de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal ; de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 4
Votants : 26

Délibération n° D2024_023 – PATRIMOINE

**Autorisation de passage pour la création et l'utilisation d'un chemin d'exploitation forestier
Le Vorpet**

Par délibération n°D2023_073 du 03 août 2023, le Conseil municipal a approuvé le projet de modification du tracé du chemin rural du Vorpet par un échange de parcelles.

Comme indiqué dans ladite délibération, l'échange réalisé garantit la continuité du chemin rural, en ce qu'il permet de le relier à d'autres chemins ou voie publiques.

Il est également précisé dans cette délibération qu'un modèle d'autorisation de passage pour la création et l'utilisation d'une piste forestière sera établi entre les propriétaires riverains du nouveau chemin rural et les éventuels exploitants forestiers sur lequel sera stipulé les modalités de fonctionnement du chemin rural avant toute utilisation forestière.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les autorisations de passage à intervenir entre la commune et les propriétaires riverains du chemin rural du Vorpet
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**Le secrétaire de séance
Gérard MILESI**



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 04/03/24
Publication en ligne le 05/03/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS



Mairie de Muz-en-Sallaz